

Matthews, Roy A., *Industrial Viability in a Free Trade Economy : A Program of Adjustment Policies for Canada*, published for the Private Planning Association of Canada, Toronto, University of Toronto Press, 1971, vi + 144 p.

Fakhari A. Siddiqui

Volume 3, numéro 1, 1972

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700192ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700192ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Siddiqui, F. A. (1972). Compte rendu de [Matthews, Roy A., *Industrial Viability in a Free Trade Economy : A Program of Adjustment Policies for Canada*, published for the Private Planning Association of Canada, Toronto, University of Toronto Press, 1971, vi + 144 p.] *Études internationales*, 3(1), 116–116.  
<https://doi.org/10.7202/700192ar>

qui s'est estompé après le dernier référendum du Général, a montré que la France n'était pas la seule à ressentir un malaise à l'égard de la mythologie fonctionnaliste. Le pragmatisme a remplacé le fanatisme. L'Europe est redevenue un moyen, en attendant d'être une fin ultime et lointaine, mais les Grands ont compris qu'il fallait compter avec la CEE. Dès lors, peut-on vraiment dire d'elle qu'elle est une « organisation à initiales sans responsabilités » (de Gaulle, 21 mai 1965) ?

Ferry de KERCKHOVE

*Science politique,*  
(Université Laval).

MATTHEWS, Roy A., *Industrial Viability in a Free Trade Economy: A Program of Adjustment Policies for Canada*, published for the Private Planning Association of Canada, Toronto, University of Toronto Press, 1971, vi + 144p.

Dans cet essai, l'auteur tend à circonscrire les problèmes d'ajustement que l'industrie et le monde du travail auraient à affronter dans l'éventualité d'une situation du libre-échange et il suggère un programme de politiques diverses afin de les résoudre, le cas échéant. En plus d'admettre les avantages du système de libre-échange, il reconnaît qu'il est souhaitable et que le gouvernement canadien l'adoptera éventuellement.

Ce volume développe comme thèse principale que le système de libre-échange offre, à long terme, plus d'efficacité, de possibilités d'expansion, de production et de main-d'œuvre mais comporte aussi, à court terme, des chambardements et des déplacements, à la fois pour les entreprises et pour la main-d'œuvre. Afin de minimiser ces effets, l'industrie et le monde ouvrier doivent ajuster leurs politiques quant à cette situation de libre-échange. En premier lieu, prévoir une aide partielle, ou même entière à l'égard de certaines entreprises, au moyen d'une réduction des tarifs douaniers, à condition que celle-ci soit graduelle et comporte certaines garanties.

Ces politiques d'ajustement visent principalement à obtenir plus de « flexibilité et de mobilité » et « se rapportent en particulier à des déplacements prévisibles et possibles provenant d'un changement économique » (p. 34). La raison économique pour adopter de telles politiques s'appuie sur la présomption qu'elles seront de durée limitée et qu'elles favoriseront le libre-échange. L'auteur présente un cas convaincant de besoin d'assistance, mais ignore complètement, ou traite de façon très inadéquate, des questions précises comme les suivantes : Quels en seront les résultats positifs ? Quels en seront les bénéficiaires (*i. e.* quant aux revenus) ? Combien de temps durera la période d'ajustement ? Quels en seront les coûts ?

Ce volume vaut principalement pour son traitement d'un programme suggéré de politiques d'ajustement. Un compte rendu ne permet pas de les énumérer ici ni de discuter toutes les propositions de l'auteur. Cependant, il est utile de citer quelques-unes des structures administratives proposées, lesquelles par leur titre même, nous éclairent quelque peu. Ce sont : l'« *Adjustment Assistance Board* », l'« *Export Advisory Service* », l'« *Adaptation Committees* », l'« *Industrial Re-Development Corporation* » et le « *Manpower Adjustment Board* ». Comme organisme de surveillance générale et d'administration centrale de coordination, il suggère une structure indépendante qu'il nomme le « *Council on Industrial Re-organisation* ». Le lecteur trouvera, de plus, huit appendices qui traitent des actuels programmes d'assistance au Canada et en Grande-Bretagne ; ils comportent tous une information utile et détaillée.

Les implications des programmes d'ajustement suggérés dans le cas de propriété étrangère et la responsabilité constitutionnelle fédérale-provinciale au Canada sont ignorées. Ces deux omissions, admises d'ailleurs par l'auteur, et l'absence d'information spécifique quant à la viabilité possible d'entreprises déterminées constituent une faiblesse manifeste de l'essai. En dépit de ces carences, le lecteur y trouvera un intérêt certain à le parcourir.

Fakhari A. SIDDIQUI,

*Université Bishop.*